



ÉVALUEZ LES CANDIDATS AVANT L'EMBAUCHE

Vous allez recruter un collaborateur ?
Comment vous assurer de ses compétences et de ses savoir-faire ?
Pour vérifier l'adéquation d'un candidat au poste à pourvoir, Pôle emploi a mis en place une solution simple : l'évaluation en milieu de travail préalable au recrutement (EMTPR).

TESTEZ LE CANDIDAT AU POSTE DE TRAVAIL

- L'EMTPR vous permet de tester un candidat dans votre entreprise, en situation réelle de travail, pendant une durée pouvant aller jusqu'à 40 heures sur 5 jours : vous avez ainsi le temps d'observer ce candidat et de vous assurer qu'il correspond aux exigences de votre poste.
- Vous confiez au postulant des tâches pour vérifier ses compétences. Il les réalise sous le contrôle de l'un de vos collaborateurs, chargé de l'accueillir et de l'évaluer. Ce tuteur doit être disponible pendant toute la durée de l'évaluation.



À SAVOIR

Une condition pour bénéficier d'une EMTPR : avoir déposé une offre d'emploi à Pôle emploi.

L'EMTPR

vous permet de tester un candidat, dans votre entreprise, en situation réelle de travail

L'ÉVALUATION EN DÉTAILS

QUEL STATUT POUR LE BÉNÉFICIAIRE ?

- Pendant toute la durée de l'EMTPR, le candidat n'est pas un salarié de l'entreprise.
- **Il conserve son statut de demandeur d'emploi** et Pôle emploi assure sa protection sociale.

COMMENT FAIRE ?

- **Vous déposez** votre offre d'emploi à Pôle emploi.
- **Vous en parlez** avec votre conseiller qui vous proposera de signer une convention.

LE RÔLE DU CONSEILLER PÔLE EMPLOI

- Le conseiller Pôle emploi définit avec vous les compétences et capacités professionnelles requises pour l'emploi proposé, ainsi que les activités que vous allez confier au candidat pour le tester.
- Vous convenez ensemble de la manière dont va se dérouler cette évaluation (dates, tuteur dans l'entreprise...).

À L'ISSUE DE L'ÉVALUATION

- Votre conseiller reprend contact avec vous afin de faire le point :
 - vous avez décidé de recruter le candidat mais vous avez identifié des lacunes entre son profil et vos besoins. Des solutions existent. Votre conseiller peut vous proposer des formations permettant d'adapter les compétences et les capacités professionnelles du candidat pour réussir votre recrutement.
 - si vous ne recrutez pas le candidat, votre conseiller analyse avec vous les difficultés rencontrées afin de vous proposer d'autres solutions.

COMMENT ADAPTER LES COMPÉTENCES D'UN CANDIDAT ?

Pour mieux adapter les compétences du candidat à l'emploi que vous proposez, l'EMTPR peut être suivie d'une action de formation préalable au recrutement. Il existe aussi différentes mesures d'aide à l'embauche. Votre conseiller les connaît bien et saura vous recommander celle qui vous convient le mieux.

